

d'ici juin 1970. Évidemment, il serait difficile d'effectuer ce remboursement d'ici quelques mois, mais nous ne devrions pas le remettre entièrement jusqu'au dernier moment, car cela alourdirait le fardeau qu'il faudra assumer au cours de l'année financière 1969-1970. A mon avis, la mesure que j'ai proposée au sujet de l'impôt sur les sociétés nous fournira suffisamment de revenus en espèces pour nous permettre de rembourser une bonne partie de l'impôt remboursable en 1968-1969.

Je voulais parler du paiement anticipé de deux mois et je dois ajouter que mon honorable ami était d'accord. Nous prélèverons cet autre impôt durant deux ans parce que les problèmes auxquels nous faisons face ne sont pas seulement ceux de cette année et de l'an prochain, mais aussi ceux de l'année suivante. Je n'hésite pas à dire que nous n'avons pas changé d'idée au sujet de la date à laquelle l'impôt remboursable sera remis, car je ne voudrais pas susciter certains problèmes en 1969-1970. Je crois que si le chef de l'opposition y songe bien, il tirera la même conclusion.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais signaler brièvement au ministre que j'y ai réfléchi et que je n'ai changé d'avis.

L'hon. M. Sharp: Je remercie le chef de l'opposition d'avoir étudié la question. Je regrette qu'il n'ait pas tiré la même conclusion. S'il était à ma place et s'il envisageait la question en fonction des problèmes qui surgiront en 1967-1968, il serait peut-être de mon avis.

Je voudrais aussi relever les observations faites à propos de ce qu'on appelle le Bureau de revision soulevées par le chef de l'opposition. J'ai écouté l'honorable représentant avec intérêt et j'ai instinctivement suivi le même raisonnement que lui. Il a dit deux choses en parlant des impôts. Premièrement, que ces impôts auraient un effet inflationniste, car ils feraient monter les revendications de salaires. Deuxièmement, qu'ils seraient déflationnistes en tant qu'ils diminueraient la demande. Mais c'est là un problème que rencontrent tous les ministres des Finances lorsqu'ils doivent décider de la manière de lever les impôts. Si l'on veut regarder ce problème en face—comme, j'en suis sûr, l'a fait le chef de l'opposition—il faut le considérer dans son ensemble. Le chef de l'opposition a proposé de ne nous procurer l'argent nécessaire que chez les sociétés, en les obligeant à payer deux mois plus tôt. C'est confier une lourde tâche, me semble-t-il, à ce Bureau de revision qui, selon lui, pourrait contribuer à arrêter la montée des prix, des salaires et des coûts. A mon avis, si nous voulons mettre en œuvre des politiques financières tenant compte de tous les aspects de

notre vie économique, il nous faut des politiques fiscales et monétaires convenables qui favorisent la retenue. Il me semble que l'honorable représentant confie au Bureau une tâche trop lourde en ce qui concerne les restrictions collectives et cela pourrait en compromettre les chances de succès.

M. Howard: Monsieur le président, nous n'avons jamais eu l'occasion, je pense, de présenter des instances au Cabinet. Peut-être devrions-nous profiter du moment pour dire un mot sur une question extrêmement importante dont le ministre des Finances et tous ses prédécesseurs ont été saisis depuis 12 ou 15 ans. Tous ces ministres ont, à tour de rôle, fait la sourde oreille chaque fois qu'on leur a parlé du problème. Les députés de Comox-Alberni et de Timiskaming s'y intéressent et ils l'ont déjà soulevé.

La figure du ministre des Finances révèle un vif intérêt. Mes remarques ne s'adressent pas à lui, car il ne s'est pas occupé de cette question auparavant. J'espère que ses collègues comprendront ce problème et qu'ils tenteront de le faire comprendre au gouvernement. Il se peut que, pour une raison ou pour une autre, le ministre des Finances n'occupe pas son poste encore bien longtemps.

J'aimerais rappeler brièvement la nécessité de prévoir des allègements fiscaux pour les travailleurs industriels qui doivent acheter leurs propres vêtements et outils spéciaux et entretenir deux logements afin de gagner leur vie. Sans répéter qui sont ces travailleurs, j'aimerais signaler qu'ils sont nombreux et qu'ils comprennent les bûcherons de la côte ouest, dont les dépenses pour des vêtements spéciaux sont assez élevées et qui doivent maintenir deux logements, un au camp et l'autre là où ils vivent ordinairement. Cela s'applique également à de nombreux travailleurs dans les chantiers de construction. Si le gouvernement persiste à ne pas tenir compte de cet appel à l'équité de la part de ces travailleurs, cela montrera simplement qu'il ne tient pas à assurer un traitement équitable à ces travailleurs.

• (4.10 p.m.)

M. le président: La mise aux voix porte sur la motion du ministre des Finances. Que tous ceux qui sont en faveur de la résolution veuillent bien se lever. Que tous ceux qui sont contre la résolution veuillent bien se lever.

(La résolution est adoptée: Ont voté pour, 124; ont voté contre, 101.)

M. le président: A l'ordre. Je déclare la résolution adoptée. Dois-je faire rapport de la résolution?